

Décision

Générale

colonial

Décision n° 768/SG accordant une autorisation préalable de construire à M. Abdoulkader Moussa Ali.

n° 768/SG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
17 mai 1968

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1968

Date du numéro
10 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée à M. Abdoulkader Moussa Ali, Député du Territoire Français des Afars et des Issas, l'autorisation préalable de construire un immeuble à deux niveaux de huit logements sis Plateau du Marabout (titre foncier n° 1100). La présente autorisation ne vaut pas permis de construire. Ce dernier sera délivré par le Chef de District de Djibouti suivant la procédure réglementaire.